

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION *du 13 octobre 2015*

L'an deux mil quinze, le 13 octobre à 19 h, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes d'ERVILLERS, sous la présidence de Monsieur Eugène BURDIAC, Président, conformément à la convocation qui lui a été faite en date du 29 septembre 2015.

Étaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

Mesdames C MEGRET, D LEVESQUE, S BONIFACE, V THIEBAUT, E DROMART, AM CAILLE, V TEMPLEUX

Messieurs A CHAUSSOY, B SEGERS, B VAILLANT, J MAURER, G BOURY, G VACQUIE, P GORGUET, G CUVILLIER, A CERGNUL, A GREBERT, J FOSTIER, M MANNECHEZ, J TERRIER, M FLAHAUT, P BEHAL, JC DUQUENNE, JL CAPON, C DUQUENNE, G MUNIER, J DESCAMPS, A DERUE, F COTTEL, F CHATELAIN

Excusés : Mme A FOURNIER, Mrs G DHORDAIN, G DUE, P TABARY, D BOUQUILLON, JM LECORNET

Étaient invités :

- Monsieur Michel FICHEUX, Président Honoraire
- Monsieur Laurent KOSMALSKI, VEOLIA EAU
- Madame Alexandra FOURNIER et Monsieur David JEHOULET, VERDI Ingénierie
- Monsieur Aurélien BEHAGUE, AMODIAG

Monsieur le Président remercie Mr Philippe LEFORT, Maire d'ERVILLERS d'accueillir l'assemblée du SIESA.

I - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 16 juin 2015

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la précédente réunion : ce dernier est approuvé à l'unanimité.

II. Loi NOTRe

Mr le Président informe l'assemblée de la dernière réunion de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) en date du 12 octobre dernier : aucune réponse de la Préfecture sur notre devenir. Est-ce que le SIESA pourra rester dans sa forme actuelle ou sera-t-il englobé dans la CCSA.

Mr le Président donne lecture à l'assemblée de la délibération prise par le SIVAL (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Artois) concernant la fusion possible entre nos deux syndicats : le comité syndical donne son accord à l'unanimité pour délibérer également dans ce sens.

Mr WISSOCQ préconise d'interpeller notre député Jean-Jacques COTTEL sur le devenir du SIESA au vu de l'accélération des derniers événements : Mr le Président répond qu'il a déjà effectué cette démarche auprès de Mr COTTEL mais que ce dernier ne peut pas répondre concrètement tant que le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du futur Arrageois n'a pas été mis en place.

Mr le Président fait part à l'assemblée du rejet du paiement des indemnités du Président et des Vice-Présidents en vertu de la loi NOTRe.

Madame la Préfète s'appuie sur la loi pour répondre aux questions épineuses qui lui sont posées.

III- Présentation du rapport annuel du Déléataire pour l'exercice 2014

Présentation du rapport par Mme Alexandra FOURNIER de VERDI.

La population desservie est de 15 663 habitants.

L'eau est distribuée à 6 594 abonnés (+ 9,1% par rapport à 2013).

Concernant la Production, le SIESA dispose de 9 unités de production d'eau potable d'une capacité totale de 6 840 m³/jour : Lebucquière (2 400 m³/jour), Warlencourt-Eaucourt (1 500 m³/jour), Croisilles (250 m³/jour), Lagnicourt-Marcel (380 m³/jour), Morchies (360 m³/jour), Vêlu, Sailly au Bois, Ecoust Saint Mein et Beugnâtre.

Ces prélèvements ont fourni 823 012 m³ d'eau en 2014 soit + 8,5 % par rapport à 2013.

En 2014, les abonnés ont consommé 682 965 m³ (+ 12,5% par rapport à 2013) soit une moyenne de 86 m³ par abonné et par an.

Le nombre d'abonnés a augmenté en 2014 avec l'arrivée de 550 nouveaux clients : adhésion des communes de Sailly eu Bois, Ecoust Saint Mein et Foncquevillers.

Le rendement du réseau est de 92,4% en 2014 contre 84,9% en 2013 et reste conforme aux obligations contractuelles du délégataire (80%).

Les interventions réalisées en 2014 :

- * installation d'une sectorisation sur les compteurs généraux des communes

- * renouvellement de 180 branchements plomb

- * interventions pour fuites réalisés : 177 en 2014 contre 208 en 2013

- * renouvellement de compteurs : 606 en 2014 contre 357 en 2013

- * Intallations – renouvellement : Pompe 1 du forage de VELU, Pompe 2 du forage de CROISILLES, armoire électrique et télégestion du réservoir de SAILLY AU BOIS, armoire électrique chloration et télégestion du forage de SAILLY AU BOIS.

Mr TRUFFAUX souhaiterait que le taux de sollicitation de la nappe soit présent dans le rapport.

Laurent KOSMALKI précise que les limites de pompage sont respectées sur Warlencourt-Eaucourt et Lebucquière.

IV- DUP de WARLENCOURT-EAUCOURT

Intervention de Mr Aurélien BEHAGUE qui revient sur l'historique de la demande d'augmentation de la DUP du forage : aujourd'hui on est en attente de la réponse de la DDTM afin de pouvoir avancer sur le dossier.

V- Avenant n°7 au contrat d'affermage suite à l'adhésion des communes de CHERISY et HEBUTERNE

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le Syndicat a délégué à VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux la gestion de son service de distribution publique d'eau potable par un Traité d'affermage en date du 14 février 2007, modifié depuis par six avenants et qui s'achève le 31/12/2026.

Les communes de CHERISY et HEBUTERNE ont fait leur demande d'adhésion au SIESA qui l'a acceptée par une délibération en date du 16 juin 2015. Le changement de périmètre du SIESA interviendra au 1^{er} janvier 2016 dans le cadre d'un arrêté préfectoral.

Dès lors, le SIESA se substituera aux communes de CHERISY et HEBUTERNE en tant qu'autorité délégante du service public d'eau potable sur les territoires de celles-ci.

Désireux d'harmoniser sur l'ensemble de son territoire les conditions d'exploitation du service d'eau potable, le SIESA a demandé à son Fermier, qui l'a accepté, d'étendre sa mission aux installations des communes de CHERISY et HEBUTERNE et d'appliquer l'ensemble des clauses du Contrat sur leur territoire.

Les communes de CHERISY et HEBUTERNE seront ainsi intégrées au périmètre d'affermage du Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Comité Syndical est donc appelé à :

- 1°) - décider la passation de l'avenant n° 7 au contrat d'affermage,
- 2°) - autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°7 ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

VI- Secrétariat du SIESA : création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe

Mr le Président informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En vue de la titularisation de Mme Véronique ANSART, le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- 1- La création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps non complet soit 15h /35^{ème} sur un poste d'agent de gestion administrative à compter du 21 décembre 2015.
La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe.
- 2- De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

VII – Divers

- Intervention concernant la pollution au plomb : le sujet est-il toujours d'actualité ?
Laurent KOSMALKI précise qu'il n'y a jamais eu d'alerte au plomb dans le secteur et que les branchements en plomb continuent d'être remplacés régulièrement tous les ans car cela fait partie de leur mission.
- Informer les communes de CHERISY et HEBUTERNE de la nécessité de nommer deux délégués pour chacune des communes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h